

DISCOURS D'OUVERTURE
MICHEL BARNIER
CONFERENCE "L'AVENIR DU DROIT EUROPEEN DES SOCIETES"
BRUXELLES, 16 MAI 2011

Mesdames et Messieurs,

Avec **Robert Répassy** (Ministre hongrois de la Justice) et **Klaus-Heiner Lehne** (MEP – Président JURI), je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette conférence sur l'avenir du droit européen des sociétés.

Mais avant de parler de l'avenir, permettez-moi de revenir d'abord brièvement sur le passé et le présent du droit des sociétés.

I- LE PASSE

Tout d'abord, **le passé**.

Au long des décennies, le législateur européen s'est efforcé d'**harmoniser le droit des sociétés** afin de renforcer la compétitivité des sociétés tout en veillant à préserver les intérêts des actionnaires et des tiers.

Près d'une **quinzaine de directives de droit de sociétés** représentent le fruit de ce travail, qui a porté sur des domaines tels que

- la publication et la constitution des sociétés,
- le maintien de leur capital,
- la comptabilité ou le contrôle des comptes,
- les fusions et les scissions,
- les offres publiques
- ou enfin les droits des actionnaires.

Je n'oublie pas non plus les **formes juridiques européennes** : le groupement européen d'intérêt économique, la société européenne et la société coopérative européenne, **et peut-être bientôt**, la société privée européenne.

Le droit européen des sociétés a été un **outil pour servir une société industrielle moderne, dynamique et interconnectée.**

II – LE PRESENT

Mais tournons nos regards désormais vers **le présent**.

L'expérience des négociations récentes des dossiers en cours montre que **les Etats membres ont du mal à se faire confiance** en matière de droit des sociétés.

Divers travaux de simplification et le statut de **SPE en offrent des exemples saisissants.**

Force est de constater qu'il y a eu et il y a encore une **tendance forte de bon nombre d'Etats membres de défendre bec et ongles leurs acquis et traditions nationaux** et de n'accepter que ce que l'on connaît de chez soi.

En même temps, la **croissance régulière des activités transfrontalières des sociétés européennes est une réalité** qui a changé profondément la vie économique. Et les opérateurs économiques nous demandent des **solutions juridiques modernes qui correspondent à la réalité.**

Cela montre que nous sommes arrivés à un point où il faut décider de ce qu'on veut et ce qu'on peut encore achever dans le domaine.

III – LE FUTUR

C'est ce constat là qui m'amène à lancer cette réflexion sur **l'avenir du droit européen des sociétés.**

Nous devons nous poser de nouveau des questions fondamentales :

- **à quoi doit servir** le droit européen des sociétés?
- quel est **le degré d'harmonisation souhaitable**?
- **quels instruments juridiques** sont les plus appropriées?

Il est important de **mener ce débat de façon sereine et détaché** des considérations immédiates qui parfois rendent difficiles les discussions sur les propositions concrètes.

C'est donc par la conférence d'aujourd'hui que nous ouvrons cette période de réflexion.

Afin de stimuler les débats, nous avons donc constitué un **groupe d'experts en droit des sociétés** qui a préparé le rapport que vous avez reçu auparavant.

Je tiens à nouveau à remercier les membres du groupe d'avoir produit, dans un temps très court, un rapport riche et stimulant qui contient bien de pistes pour le développement du droit européen des sociétés.

Bien entendu, les idées et les recommandations exprimées dans le rapport sont là pour nourrir le débat et, faut-il le dire, n'engagent que ses auteurs.

Après la conférence, la réflexion se poursuivra par une vaste **consultation publique**.

Je présenterai les **orientations découlant des cet exercice au cours de l'année 2012**.

Permettez-moi encore de faire le lien avec d'autres initiatives en cours qui ont un lien fort avec le droit des sociétés.

Tout d'abord, les travaux dans le domaine de la **gouvernance d'entreprise** – la Commission a lancé, il y a plus d'un mois, une consultation sur les moyens d'améliorer la gouvernance des entreprises européennes. La consultation est ouverte jusqu'au 22 juillet.

Mon objectif est d'inciter à **une gestion plus efficace** des entreprises et **plus orientée à long terme**.

Pour cela, je veux agir sur **trois axes** principaux:

- améliorer **l'efficacité des conseils** d'administration,
- **inciter les actionnaires à s'impliquer** davantage et à plus long terme auprès des entreprises,

- **renforcer le cadre européen actuel** de la gouvernance d'entreprise.

Le droit des sociétés et le cadre de la gouvernance d'entreprises sont des **domaines étroitement liés**.

Ils concourent à assurer le meilleur fonctionnement des sociétés.

C'est pourquoi les questions de gouvernance d'entreprises ont été abordées dans le rapport du groupe de réflexion et ne seront pas absents des débats de ces deux jours.

Je me réjouis par avance de l'apport de cette discussion pour les travaux à venir.

J'aimerais également mentionner l'initiative dans le domaine de la **responsabilité sociale et environnementale des entreprises**.

Il est primordial que les **entreprises européennes fassent preuve de la plus grande responsabilité**, tant vis-à-vis de leurs employés, de leurs fournisseurs, de leurs créanciers, et de leurs actionnaires qu'à l'égard de la société en général.

La Commission va proposer une nouvelle **Communication sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise en juillet 2011**.

Nous avons également entrepris **récemment une consultation publique sur les options possibles pour améliorer la transparence de l'information par les entreprises** sur les aspects sociaux, environnementaux et le respect des droits de l'homme.

Ce travail, critiqué par d'aucuns, est pourtant d'une importance majeure. Et je n'ai jamais caché que créer un monde durable fait partie de mes convictions personnelles et politiques depuis plus de 20 ans !

Je présenterai donc des mesures de suivi au début de l'année 2012.

Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que ces deux jours de débats nous permettront d'identifier de nombreuses idées et pistes de réflexion pour mieux avancer dans le domaine du droit européen des sociétés.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui y contribuent.

Je remercie particulièrement Monsieur le ministre **Robert Répassy** dont le travail au Conseil est extrêmement précieux, et puis bien entendu Monsieur **Klaus-Heiner Lehne** du Parlement européen avec qui je passe beaucoup de temps.

Enfin, je voudrais remercier mes services de la DG Marché intérieur. Je pense en particulier à **Claire Bury, Eric Ducoulombier, Matthias Schmidt-Gerds, Joanna Sikora** et **Théa Jensen**. J'espère n'avoir oublié personne.

Je vous souhaite une discussion enrichissante et fructueuse et je vous remercie de votre attention.